



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Brandt (République fédérale d'Allemagne)	1
Discours de M. Andersen (Danemark) .....	6
Discours de sir Alec Douglas-Home (Royaume-Uni) .....	9
Discours de M. van der Stoep (Pays-Bas) .....	12

Président : M. Leopoldo CALLES (Equateur).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un très grand honneur que de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, et de l'inviter à prendre la parole.

2. M. BRANDT (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à ce poste si important sur le plan international.

[*L'orateur poursuit en allemand (interprétation de l'anglais)*<sup>1</sup>.]

3. Je m'adresse à vous à la fois en tant qu'Allemand et qu'Européen. Plus exactement, mon peuple vit dans deux Etats et pourtant il n'a pas cessé de se considérer comme une seule nation. En même temps, notre partie de l'Europe n'est pas encore beaucoup plus qu'une communauté économique mais elle veut devenir, avant la fin de cette décennie, une union européenne.

4. Nous, qui représentons la République fédérale d'Allemagne, nous ne sommes pas des étrangers ici. Depuis longtemps, nous participons aux travaux des institutions spécialisées. Nous entretenons de bonnes relations avec presque tous les Etats Membres. Ici même au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, au cours des années passées, on a fait preuve à notre égard de beaucoup de compréhension.

5. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier nos amis qui ont pris la parole en notre faveur du haut de cette tribune, alors que nous ne pouvions le faire nous-mêmes. Nous n'oublierons pas ceux sur qui nous avons pu compter.

<sup>1</sup> La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

6. Mais je veux tout de suite ajouter que nous ne sommes pas venus ici pour nous servir des Nations Unies comme d'un mur des lamentations pour les problèmes allemands, ni pour présenter des revendications qui, nous le savons, ne peuvent pas, de toute façon, être satisfaites ici. Nous sommes venus ici, au contraire, pour assumer notre part de responsabilité dans les affaires mondiales, conformément à nos convictions et dans le cadre de nos possibilités.

7. La fondation des Nations Unies et la rupture la plus profonde dans l'histoire allemande ont été des événements dont le parallélisme, certes lugubre, a cependant un côté encourageant. En vérité, l'histoire récente de mon peuple est étroitement liée aux événements qui ont marqué la naissance de cette organisation mondiale.

8. Depuis 1945, mon peuple et les deux Etats allemands ont parcouru un long chemin. Et, pourtant, la satisfaction que nous éprouvons à être aimablement accueillis ici est assombrie par la division de l'Europe qui se manifeste d'une façon particulièrement évidente en Allemagne et qui continue à coûter des vies humaines trois décennies après la guerre.

9. Cependant, c'est en partant de cette partie de l'Europe qui fut à l'origine de si graves tensions, que nous avons entamé et développé une politique d'entente qui avait — et continue d'avoir — pour but de combler les fossés de la guerre froide.

10. Mais il s'est avéré depuis que la tension n'est pas seule à être contagieuse, que la détente peut l'être aussi.

11. En tant que République fédérale d'Allemagne, comme l'a souligné la semaine dernière notre ministre des affaires étrangères [2119<sup>e</sup> séance] selon une formule à caractère obligatoire en droit international, nous oeuvrerons en faveur d'un état de paix en Europe dans lequel le peuple allemand puisse, lui aussi, recouvrer son unité par libre autodétermination. Je dis cela tout en sachant, malgré tout le respect que nous leur portons, que les Nations Unies ne peuvent réellement nous aider dans ce domaine.

12. Les deux Etats allemands ont appris que leurs relations, étant donné qu'ils appartiennent à deux groupements politiques opposés et qu'ils doivent faire face aux problèmes qui en résultent, revêtent aujourd'hui une importance encore beaucoup plus grande que ce qu'on appelle la "question nationale". On peut en dire autant de l'Europe en général.

13. En dépit des différences de leurs systèmes sociaux et politiques, les deux Etats allemands, liés par traité et par conviction à des alliances différentes, ont décidé de

s'engager dans une politique de voisinage pacifique, de coexistence et, nous l'espérons, de coopération. Nous allons, par conséquent, essayer de donner un sens en allemand à la notion de coexistence pacifique. En raison de la minutie que certains considèrent parfois comme une caractéristique nationale de notre peuple, je ne saurais promettre que ce sera toujours très facile.

14. Mais une chose importe davantage : le renoncement systématique au recours à la force pour atteindre des buts, faire valoir ses propres intérêts ou régler des divergences, a été le facteur décisif nécessaire pour créer la détente au cœur de l'Europe. Les Traités de Moscou<sup>2</sup> et de Varsovie<sup>3</sup>, le Traité sur les bases de nos relations avec la République démocratique allemande<sup>4</sup>, l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971 et bientôt, nous l'espérons, le Traité avec la Tchécoslovaquie qui a déjà été négocié, reposent sur le principe du non-recours à la force.

15. C'est à Berlin, en particulier, qu'apparaissent visiblement les possibilités constructives. Berlin a cessé d'être nécessairement un foyer de tension au cœur de l'Europe. Berlin-Ouest est assuré de la sauvegarde de ses intérêts par la République fédérale d'Allemagne et de sa protection par les trois puissances qui restent directement responsables, en tant que pouvoir suprême, de la sécurité et du statut de la ville. Ce que représente ce changement, nul ne peut mieux l'apprécier que celui qui était investi des responsabilités à Berlin en tant que maire de la ville au cours d'une période critique de son histoire.

16. Le non-recours à la force a été l'un des facteurs de notre politique de paix, l'acceptation des réalités fut l'autre. Cette acceptation des réalités a été amère pour certains, mais elle était nécessaire pour l'amour de la paix. En effet, le non-recours à la force et le sens exact des réalités sont les deux facteurs essentiels d'une sauvegarde concrète de la paix.

17. Ainsi le terrain se trouvait préparé pour les mesures suivantes. La sécurité et la coopération en Europe doivent trouver une nouvelle base.

18. Le non-recours à la force sur le plan bilatéral nous encourage à entrer dans une seconde phase, multilatérale, de diplomatie européenne qui, sur la base de ce qui s'est fait, a pour but de parvenir à une transformation véritable des rapports entre les États européens par une sécurité croissante face à toute menace militaire, par des échanges économiques et techniques intensifs, par des contacts humains, par une meilleure connaissance les uns des autres. En d'autres termes, par un état de paix quotidienne.

19. Il serait bon, en vérité, que les travaux d'Helsinki, qui se poursuivent maintenant à Genève, puissent s'achever bientôt par une conférence réunie à un niveau correspondant aux résultats acquis.

<sup>2</sup> Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Moscou le 12 août 1970.

<sup>3</sup> Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne établissant les bases d'une normalisation des relations, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

<sup>4</sup> Traité sur les bases des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, fait à Berlin le 21 décembre 1972.

20. Ce dont je parle ici sera peut-être compris un jour comme une espérance marquante pour montrer comment les États peuvent apprendre à maîtriser les conflits et à éliminer la violence.

21. Et si l'on parvenait même, par des mesures tendant à établir la confiance, à atténuer ce gaspillage insensé qui est le résultat de la méfiance entre systèmes antagonistes, nous aurions donné par là un exemple historique.

22. La confiance seule ne suffit pas à créer la sécurité. C'est là aussi une réalité. L'inverse est vrai également. La confiance naît de la sécurité.

23. Un grand Américain a parlé, dans cette ville, de la menace "d'une danse macabre nucléaire". Or les deux puissances mondiales, entre les mains desquelles se trouvent les moyens de destruction de beaucoup les plus puissants, ont récemment conclu un accord que certains cherchent encore à interpréter mais dont le but est certainement de prévenir la danse macabre. Cet accord entre les États-Unis et l'Union soviétique est orienté selon le principe du non-recours à la force et selon la reconnaissance des réalités. Tel que je le comprends, il représente une coexistence active et aussi sans doute une réponse à ce qu'ont demandé à la Conférence de Genève, tenue en 1968, les États non dotés d'armes nucléaires. A l'époque, il y a cinq ans, on a demandé aux États dotés d'armes nucléaires d'assumer des obligations concrètes qui leur soient propres. Je continue à penser aujourd'hui que quiconque détient la puissance, surtout la puissance atomique, n'a pas pour autant la morale de son côté, pas plus que la sagesse. Les grands dangers pour l'humanité proviennent des grandes puissances, et non des petites.

24. Il faut formuler un code des responsabilités auquel les puissances nucléaires se soumettront.

25. Toutefois, si les deux superpuissances ne garantissent pas la paix, qui pourrait le faire à leur place ? Nul ne peut aujourd'hui assumer la responsabilité de l'un ou l'autre des deux pays que j'ai mentionnés, et aucun des deux ne peut y renoncer.

26. Ainsi donc, notre monde trouve aujourd'hui son équilibre. Mais il ne peut réaliser cet équilibre fragile sans le poids spécifique de la République populaire de Chine, du Japon et de la Communauté européenne. Ce système rend efficace le rôle qui revient en propre à l'Amérique latine, aux États africains, au sous-continent asiatique et aux autres pays partenaires en Asie.

27. La puissance, à mon avis, n'est pas quantifiable à volonté. Il y a une limite à son expansion — une limite au-delà de laquelle la puissance se transforme en impuissance. Mais la détente n'est pas synonyme de désengagement, et elle ne doit en aucun cas devenir un désintéressement si l'on veut éviter de créer de nouvelles tensions.

28. A la fin de la guerre froide, il ne peut y avoir, à mon sens, ni vainqueurs, ni vaincus. En réalité, la paix, si l'on veut l'assurer, ne doit pas exiger la victoire de l'un et la défaite de l'autre, mais uniquement la victoire de la sagesse et de la modération.

29. Par ailleurs, tous les Etats — qu'ils possèdent ou non des armes atomiques — devraient renoncer à recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Si nous sommes résolus et si nous avons de la chance, on peut y parvenir par un système approprié d'accords internationaux.

30. La seule exception admissible resterait le droit de légitime défense individuelle ou collective, comme le stipule l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

31. Mon gouvernement est prêt — et je le dis clairement — à apporter son aide à la mise au point de l'accord élaboré au sein de l'Alliance atlantique en vue de permettre une réduction équilibrée des forces et des systèmes d'armement. Cela ne sera pas possible d'un jour à l'autre, mais il faut y travailler sérieusement et avec persévérance.

32. Il ne s'agit pas seulement de donner une chance à l'Europe. Il s'agit de donner au monde l'occasion de créer des conditions nous permettant de consacrer notre attention et les énergies de nos pays aux immenses problèmes de demain. Je me permettrai de poser une question : si le monde ne réussit pas à dompter la violence et à la proscrire efficacement, comment pourra-t-il résoudre les problèmes de la paix qui — en dehors de toute violence — exigeront toutes nos énergies ?

33. Dans un monde où nous dépendons tous de plus en plus les uns des autres, la politique de paix ne saurait s'arrêter à notre seuil. De petits pas — l'expérience le montre — peuvent mener loin.

34. Nous attribuons une importance spéciale à la médiation et à la conciliation dans les litiges. Selon nous, le renforcement de la juridiction internationale et la consolidation et le développement du droit international méritent l'attention active de cette assemblée.

35. Notre monde est engagé dans un processus de transformation rapide. Nombre de ses problèmes et conflits explosifs se répandent comme une épidémie du fait que les Etats et les continents sont de plus en plus proches. Comme le montre ce phénomène actuel qu'est le terrorisme, qui ne veut pas recourir aux moyens politiques ou ne le peut pas, les conflits peuvent avoir des conséquences imprévisibles par suite de la vulnérabilité des sociétés hautement développées.

36. L'expression "recherche pour la prévention des conflits" — la condition préalable de ce que l'on appelle la "diplomatie préventive" — est née du fait que l'on a compris qu'il ne suffit plus d'examiner les motifs prétendument classiques des litiges — et là, j'entends des motifs tels que revendications territoriales, domination idéologique, ambitions nationalistes, attrait de la domination impérialiste, faiblesses des systèmes de sécurité, ébranlement de l'équilibre de puissance.

37. Je ne prêche pas une existence sans conflit et sans tension. Ce serait une illusion anémique. Je parle des conflits stériles et négatifs qui nous confirment chaque jour que l'homme, ayant peur de l'homme, est capable de se détruire lui-même. Il y a là pour la recherche sur les conflits des domaines de responsabilité nouveaux et plus profonds.

38. Je tiens à dire sans ambages que la misère humaine est un conflit. Là où règne la famine il ne peut y avoir de paix à la longue. Dans l'extrême pauvreté, il n'y a pas de justice. Lorsque l'existence même d'un homme est menacée parce que ses besoins quotidiens fondamentaux ne sont pas satisfaits, il n'est pas permis de parler de sécurité. Face à la détresse, il ne peut y avoir de résignation.

39. La "non-violence" est une notion que nous devons à l'homme qui a éveillé une grande nation membre de cette assemblée; cette doctrine n'a rien perdu de sa force. Mais les réalités d'aujourd'hui exigent qu'elle soit complétée par une déclaration inverse, à savoir qu'il y a violence par tolérance, intimidation par indolence, menace par passivité, meurtre par inertie. C'est là une limite à laquelle nous ne devons pas nous arrêter, car elle peut être la limite entre la survie et la disparition.

40. Je n'ai pas connu personnellement le Président de ce pays d'Amérique latine qui vient de perdre la vie lors d'un récent coup d'Etat, mais je dois dire avec la plus grande fermeté que ce genre de solution n'en est pas une. Ou encore, si l'on veut, ce peut, malheureusement, en être une. Mais alors on dira un jour que la réforme n'a pu naître que de la révolution parce que la mutation ne pouvait être acceptée autrement.

41. Nous sommes de plus en plus conscients des limites de notre globe. Nous n'avons pas le droit d'épuiser inconsciemment ses ressources à moins de vouloir peu à peu nous condamner au suicide. Nous n'avons pas le droit de laisser empoisonner davantage les cycles biologiques de notre planète.

42. Ce n'est sans doute pas un effet du hasard si l'homme, aujourd'hui, après avoir contemplé sa planète du haut de l'espace, prend conscience de la relativité matérielle et biologique des habitants de ce navire "interplanétaire" si petit qu'est notre globe. Pour assurer la liberté et la sécurité de notre vie, il faudra, à l'avenir, renoncer — non seulement dans les limites des différents Etats, mais à l'échelon mondial — à certaines choses, qui bien qu'elles soient rentables du point de vue économique, sont cependant douteuses du point de vue social. Et certaines choses qui ne semblent pas rentables au point de vue économique sont devenues indispensables à l'existence d'une société moderne.

43. Je n'ignore pas que l'on est tenté, dans certains pays en voie de développement, de considérer la raréfaction des matières premières comme une chance politique d'un genre particulier car, ici ou là, elle pourra conduire certains pays hautement industrialisés de la surabondance à la pénurie. Mais je vous dis ceci : il n'y a vraiment pas lieu d'en éprouver de la satisfaction; ce sont là des problèmes qui nous concernent tous — et pas seulement ceux qui nous succéderont.

44. Il faut objectivement nous rendre compte que les ressources de ce monde ne suffiront à assurer à nos descendants une existence qui répondra aux conceptions modernes de la qualité de la vie que si nous maintenons l'accroissement démographique dans des limites justifiables et que si nous veillons à ce qu'une plus grande justice sociale règne dans le monde.

45. La triste situation alimentaire qui existe dans bien des parties du monde exige de nous que nous élaborions un plan d'alimentation mondiale pour empêcher, si possible, que des catastrophes ne se produisent, en recherchant une stratégie assimilant la production des produits alimentaires et leur répartition.

46. Je voudrais insister sur un point : nous devons nous faire une idée précise et rapide non seulement des denrées alimentaires qui sont nécessaires pour protéger de la famine une grande partie de l'humanité, mais également nous demander si les Etats sont prêts à accepter les règles indispensables à cet effet.

47. Et, en même temps, nous devons nous préoccuper de savoir quelles sont les matières premières qui garantiront et, si possible, amélioreront la qualité de notre civilisation.

48. Laissez-moi ajouter ceci en toute franchise : qu'un homme soit condamné à périr dans un conflit armé ou à mourir de faim devant l'indifférence des autres ne fait aucune différence sur le plan moral. Nous devons nous décider à rompre avec des traditions rituelles; quiconque condamne la guerre doit également condamner la famine.

49. Les Nations Unies, qui ont été créées pour répondre au défi d'une guerre mondiale presque totale, sont le reflet d'un vieux rêve de l'humanité. Ce rêve est très proche des espoirs d'une paix éternelle pressés par les peuples.

50. Mais ceux qui ont une expérience de près de 30 ans aux Nations Unies savent aussi bien que nous, les nouveaux venus, que le millénaire n'a pas commencé en 1945; malheureusement les Nations Unies ne sont pas devenues — du moins pas encore — le noyau de cristallisation d'un gouvernement mondial.

51. Et l'humanité n'a pas apporté en cette assemblée des peuples que sa bonne volonté; elle a aussi apporté beaucoup de ses problèmes. Il n'est pas d'Etat Membre dans cette organisation qui ait laissé chez lui son histoire en venant ici et qui n'ait trouvé son identité confirmée à certains égards dans ce difficile projet de représentation universelle des nations.

52. Je vois converger ici les perspectives de tous les continents. Comprendre et respecter la diversité de la vie et de ses règles, lui ouvrir la voie qui lui permettra de s'exprimer librement elle-même, créer à cet effet des normes obligatoires pour tous, tel me paraît être la mission civilisatrice des Nations Unies. C'est là notre espoir.

53. Seule cette diversité nous donne le droit de parler d'une société mondiale. Elle se situe dans un champ de tensions entre la souveraineté à égalité des droits et l'interdépendance dans ce monde unique mais troublé.

54. Les Nations Unies font parfois l'objet de critiques amères, cyniques et d'un pessimisme presque réjoui, comme si l'on espérait secrètement que les faiblesses de l'Organisation en affaiblissent la notion et l'idéal. Pourtant les obstacles sur la voie d'un idéal ne prouvent pas nécessairement que cet idéal soit faux, mais seulement, bien souvent, que la voie pourrait être meilleure.

55. A cet égard, bien des objectifs que l'Organisation s'était assignés n'ont pas été atteints. Je parle des objectifs qui avaient été fixés après la seconde guerre mondiale en 1945. Je tiens à le dire en toute franchise. Mais nous savons également que cette organisation a été en mesure de parer à beaucoup de détresse, de malheur et de pertes humaines.

56. On n'a cessé dans cette institution de proclamer inlassablement des arguments de sagesse et de moralité, arguments qui nous ont empêchés de sombrer dans l'abîme. L'Organisation n'est pas une clinique où les peuples peuvent être guéris de leurs névroses par de patients médecins mondiaux. Cependant, l'Organisation peut aider à créer davantage de solidarité entre les nations.

57. Cette solidarité est fondamentale pour une société mondiale, et c'est aussi la condition préalable de sa survie. C'est là ma conviction profonde. Je ne parle pas du domaine utopique de l'égalité de toutes les nations et de tous les hommes. Mais quiconque n'a jamais rêvé de cette égalité ne connaît pas grand-chose de la volonté de justice qui, par-delà toutes les barrières des continents, des races et des religions, est peut-être la véritable force qui lie les hommes entre eux.

58. Il existe une solidarité, mais elle n'est pas suffisante. Je demande plus de compassion pour les victimes des conflits armés susceptibles d'éclater chaque jour dans tel ou tel coin du monde. Mais nous ne devons pas non plus oublier les victimes de la "non-guerre", qui parfois peut être tout aussi cruelle. Sur le chemin de la citoyenneté mondiale, nous devons faire preuve de solidarité. Nous ne pourrions parler d'un ordre humain dans le monde que lorsque le principe de la justice sera universellement compris.

59. Au nom de la République fédérale d'Allemagne, je tiens à déclarer que nous appuierons les résolutions des Nations Unies qui visent à éliminer les séquelles anachroniques du colonialisme. Je pense particulièrement ici à notre voisin, le continent africain. Sans autre commentaire et sans réserve, je déclare également que nous condamnons le racisme, que nous estimons inhumain et qui est à l'origine des crimes les plus horribles. Sur ce point, notre propre histoire est devenue la plus amère des expériences.

60. De plus, ceux qui siègent dans cette assemblée doivent également prendre position sur l'aspect moral de la coexistence internationale, même si leurs propres intérêts nationaux ne sont pas directement mis en jeu. Dans ce processus, ils rencontreront alors deux principes reconnus qui servent la cause de la paix : le premier est le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; le deuxième est le principe de l'universalité des droits de l'homme. Non seulement les Etats mais également les citoyens sur le plan individuel peuvent invoquer les droits fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Quand les hommes et les informations peuvent circuler le plus librement possible par-delà les frontières, c'est la paix qui en bénéficie.

61. J'ajouterai que si nous nous prononçons sur les violations des droits individuels, sur la suppression de la liberté d'exprimer des opinions critiques, sur les barrières artificielles dressées aux frontières nationales pour l'échange des hommes et des informations, le critère décisif pour

juger de cette attitude n'est pas de savoir si l'offenseur est une puissance alliée, s'il est une puissance avec laquelle nous entretenons des liens amicaux contractuels ou s'il est une puissance moins amie. Le plus important est que nous ne restions pas indifférents à ces questions, même si certains détails paraissent *a priori* ou en général difficiles à évaluer.

62. Une politique de paix, de solidarité et de renonciation à la force est indivisible. Le conflit dans le Sud-Est asiatique n'est pas encore éteint et le conflit latent du Moyen-Orient n'a pas encore été réglé. Dans les deux cas, ce qui importe, c'est que les intéressés entreprennent des pourparlers et que des coups de feu ne soient pas échangés.

63. Je voudrais souligner l'intérêt que nous portons à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Il y va de l'intérêt de la République fédérale d'Allemagne. Mon gouvernement partage l'espoir que la communauté internationale ne renoncera pas aux possibilités de médiation. Mon gouvernement pense également que des conversations directes de paix entre les pays arabes intéressés et Israël sont le meilleur garant de l'équilibre des intérêts élémentaires des deux parties.

64. La lutte pour la paix et celle contre la misère nous obligent à reconnaître que dans le même monde où nous vivons, notre destin est en définitive indivisible. Ici, aussi, l'humanité est donc contrainte d'établir la solidarité. Où pourrions-nous discuter librement des nouvelles formes de la coopération qui est vitale, si ce n'est dans cette organisation des Nations Unies ?

65. Aucune nation n'a le droit de vivre aux dépens d'une autre. Quiconque refuse d'accepter ce principe peut contribuer à ce que chacun d'entre nous le paie chèrement. L'égoïsme national n'est pas une protection. Au contraire, c'est un obstacle à la solidarité qui, en fin de compte, est le meilleur garant des intérêts nationaux naturels et légitimes.

66. Nous ne devons pas parler de "jeunes" et de "vieilles" nations. Il est plus réaliste de faire une distinction entre les jeunes et les vieux nationalismes. Les nôtres, en Europe, sont vieux, bien qu'un siècle ou deux ne représentent qu'un instant de l'histoire. Mais croyez-moi, le rêve effréné de croire que le destin d'une nation ne peut s'accomplir que dans un nationalisme déchaîné s'est complètement évanoui pour nous. Une expérience pénible nous a appris qu'il est des formes plus raisonnables et plus sûres de vie pour les nations, que ces formes existent réellement et qu'il s'agit des relations de bon voisinage.

67. Les pays de l'Europe occidentale ont décidé de créer la première communauté régionale qui représente plus qu'une alliance classique et qui, par ailleurs, n'impose pas à ses membres de se soumettre à un ensemble de règles idéologiques. Notre objectif est de parvenir, si possible au cours de cette décennie, à l'union de nos économies, de nos monnaies, de nos systèmes sociaux et de nos politiques étrangères, de même que — les signes de notre époque l'imposant — à celle de notre sécurité.

68. L'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne, que je représente, y renforce aussi la présence de l'Europe. Nous sommes persuadés que cela profitera également à d'autres.

69. La communauté européenne, nous l'espérons, peut devenir un exemple de réalisation économique et d'équilibre social. Elle s'établit elle-même en tant que puissance sans prétentions impérialistes. L'union européenne sera une puissance de paix ouverte sur le monde extérieur.

70. Dans sa constitution, la République fédérale d'Allemagne s'est déclarée prête à transférer des droits souverains à des organisations supranationales, et elle a donné la primauté à la loi internationale sur le droit national et l'a rendue directement applicable. Ainsi se trouvait exprimée l'idée que la souveraineté de l'individu comme des nations ne peut être garantie que dans de plus grandes communautés, que le sens et l'accomplissement de l'histoire ne peuvent plus être attribués à l'Etat national.

71. Je terminerai mon allocution en formulant une demande : soyons tous ensemble sur nos gardes pour éviter de considérer comme sacrée une notion qui est, à mes yeux, l'héritage le plus suspect peut-être de l'histoire européenne; je veux parler de la notion de nationalisme qui a coûté la vie à des millions et des millions d'êtres humains et au nom duquel des régions fertiles ont été dévastées, des villes florissantes ont été détruites, des peuples exterminés et une civilisation — la nôtre — presque anéantie.

72. L'Europe a cessé de se considérer comme la mesure de toutes choses dans le monde. Mais il y a lieu pour elle de mettre les peuples du monde en garde contre la grande erreur qui a failli causer sa perte : le nationalisme négatif. Dans une large mesure, nous nous sommes libérés de cette hypnose.

73. La nation ne trouve plus sa sécurité dans une souveraineté isolée. En fait, l'isolement crée des dépendances qui n'ont plus rien à voir avec une souveraineté bien comprise. Nous avons besoin d'une communauté plus grande qui nous assure la paix, la sécurité et, par là même, la liberté.

74. Ce n'est peut-être pas encore "le monde exempt de guerre" ni "le règne universel de la raison", énoncés par le Président des Etats-Unis le 26 juin 1945, après la proclamation de la Charte des Nations Unies, à l'Opéra de San Francisco. Mais l'humanité ne doit pas rester paralysée face à de gigantesques problèmes, apparemment insolubles. Ce dont nous avons besoin maintenant c'est d'un programme nouveau grâce auquel les hommes feront confiance à leurs propres aptitudes.

75. J'ai donc une requête à formuler.

76. Ensemble et courageusement, osons prendre une nouvelle route vers les grands objectifs; il s'agit d'éliminer les conflits, de contrôler les armements et d'assurer la paix.

77. Ensemble et courageusement, luttons pour que le non-recours à la force soit universellement reconnu comme principe pour la solution des problèmes politiques.

78. Ensemble et courageusement — et j'espère que nous serons nombreux — travaillons inlassablement pour assurer le respect et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout dans le monde.

79. Ensemble et courageusement — et j'espère que nous serons nombreux — luttons pour défendre le droit des peuples à disposer librement de leur destin, pour que les restes du colonialisme soient éliminés et que toutes les formes du racisme soient proscrites.

80. Ensemble et courageusement, veillons au développement du droit international, grâce notamment à une convention efficace contre le terrorisme.

81. Ensemble et courageusement, faisons le nécessaire pour soutenir le monde dans lequel nous vivons grâce à la protection de notre milieu naturel, et pour que — grâce en partie à des échanges scientifiques accrus — soit garantie à l'humanité la qualité d'une existence viable.

82. Ensemble et courageusement, tout en travaillant à un épanouissement plus poussé des échanges mondiaux, faisons de nouveaux efforts pour intensifier la coopération économique et le développement; et, avant tout et de cette façon, groupons toutes nos énergies et déclarons irrévocablement la guerre à la famine partout dans le monde.

83. L'aptitude des hommes à la sagesse a rendu possibles les Nations Unies. Le penchant des hommes à la folie les rend nécessaires. La sagesse saura triompher si un jour tous les Etats et toutes les régions vivent ensemble et coopèrent dans un voisinage mondial, conformément aux principes des Nations Unies.

84. Je ne le verrai pas, mais je voudrais faire tout ce que je peux pour y contribuer. Et je demande à chacun d'apporter toute l'assistance possible, en progressant pas à pas, pour faciliter la tâche des générations futures.

85. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je tiens à remercier S. E. le Chancelier et Premier Minist. e de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration.

86. **M. ANDERSEN** (Danemark) [*interprétation de l'anglais*]: Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous réjouissons de l'honneur qui vous a ainsi été conféré, tout comme à votre pays, l'Equateur. Nous sommes persuadés que vous saurez diriger les travaux de cette assemblée avec impartialité, et nous vous assurons de notre pleine et entière collaboration.

87. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/9001/Add.1*], le Secrétaire général offre une analyse incisive de la situation, des objectifs et du potentiel des Nations Unies. Nous serions bien avisés d'étudier soigneusement ses observations importantes et de réfléchir sérieusement à toutes les séries de problèmes évoqués par le Secrétaire général.

88. Au cours des années, nous nous sommes habitués à entendre critiquer l'oeuvre des Nations Unies. L'Organisation et les résultats qu'elle obtient suscitent souvent l'impatience et le désenchantement. Pour ne mentionner que certaines des lacunes dont on nous accuse, je citerai le fait que nos résultats restent en deça de ceux escomptés, le fait que nous parlons trop et que nous agissons trop peu, que les dispositions de la Charte sont inadéquates, que

notre activité devrait être élargie, ou au contraire restreinte, ou que de nouveaux organes devraient être créés.

89. Cette impatience est compréhensible; elle est l'expression d'un certain malaise, ou même d'un sentiment d'insécurité, mais aussi des espoirs qui caractérisent une époque d'innovations.

90. Les Nations Unies ont été fondées il y a 28 ans. L'Organisation mondiale était le fruit des aspirations et de la détermination d'une humanité horrifiée résolue à créer, en se guidant sur la raison et l'humanitarisme, un monde où les Etats et les nations coexisteraient dans l'ordre et dans la paix. Les objectifs et les principes de la Charte se sont révélés d'une valeur durable. Le mécanisme international élaboré depuis est toujours le cadre indispensable et la condition essentielle d'une solidarité internationale véritable. Toutefois, un soutien purement verbal des Nations Unies ne suffit pas, et il ne paie pas de se servir du vaste potentiel de l'Organisation pour chercher à atteindre des objectifs étroits et nationaux. Si nous faisons le bilan de la situation, nous verrions que c'est l'application constante et judicieuse du mécanisme des Nations Unies qui nous permettra le mieux d'enrichir notre patrimoine.

91. Nous devons toutefois demeurer attentifs aux critiques constructives, et prouver que nous pouvons adapter notre organisation à ce monde changeant. Depuis la signature de la Charte, le monde a évolué plus rapidement qu'au cours de n'importe quelle autre période de même durée. Les structures relativement statiques de la société ont partout été remplacées par la mobilité, par des innovations, en se heurtant souvent à une opposition considérable de la société établie. Une nouvelle génération a grandi qui met en question nos objectifs mêmes, une génération pour laquelle le mécanisme que nous avons créé va de soi, une génération qui juge notre oeuvre essentiellement en fonction de l'aptitude des Nations Unies à offrir à l'individu l'égalité, la liberté, la sécurité et la dignité, une génération qui exige de notre organisation qu'elle soit à même d'ajouter aux relations internationales une dimension humaine conforme aux idéaux formulés par toutes les civilisations.

92. La gageure est double: nous devons sauvegarder et renforcer une coopération harmonieuse au sein de la famille des Nations Unies tout en donnant à nos aspirations et à nos décisions la dimension humaine qui seule peut rehausser la qualité de la vie de l'individu.

93. Si nous tentons une évaluation de la situation actuelle, nous pourrions peut-être dire que ce qui la caractérise, c'est une prise de conscience croissante de la nécessité d'efforts équilibrés, sur le plan global, régional et bilatéral, pour s'attaquer aux problèmes essentiels qui, en fait, nous affectent tous, et dont la solution est la clef de la protection de notre existence et de son humanisation. Il nous faut aussi comprendre que cette situation est marquée par notre hésitation à traduire en actes concrets notre prise de conscience.

94. Dans le domaine politique, certains éléments positifs qui auparavant étaient à peine perceptibles apparaissent maintenant plus distincts. L'évolution favorable des relations entre les grandes puissances se poursuit et, en Europe, partie du monde à laquelle mon pays appartient, de

nouveaux efforts ont été consentis en faveur de la détente, si bien que nous avons pu, il y a quelques jours, admettre à l'Organisation des Nations Unies la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. On ne saurait trop souligner l'importance du processus qui a préparé la voie à l'admission des deux Etats allemands, due surtout aux initiatives prises et tenacement poursuivies par l'homme d'Etat qui vient de parler à l'Assemblée, le chancelier Willy Brandt, et par le Gouvernement fédéral.

95. En Europe, un événement notoire, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, a été l'élargissement de la Communauté européenne, à laquelle sont venus s'ajouter l'Irlande, le Royaume-Uni et mon propre pays. Une telle évolution intéresse directement l'individu dans une partie du monde où, deux fois en une génération, ont eu lieu des guerres dévastatrices. Ce dynamisme prouve que nous avons pris conscience de notre identité et de nos responsabilités envers nous-mêmes et l'ensemble du monde. En accentuant la cohésion de la Communauté, fondée sur nos institutions démocratiques, nous ne perdons pas de vue nos relations avec le monde extérieur et les responsabilités qu'elles impliquent. Nous nous en félicitons, car la politique du Danemark a toujours été de promouvoir et de développer la largeur de vues dans nos relations avec l'ensemble du monde.

96. En ce qui concerne notamment les Etats-Unis, la Communauté européenne a engagé avec eux un dialogue sur lequel nous fondons de grands espoirs. Je suis persuadé qu'une issue heureuse d'un tel dialogue sera à l'avantage de l'ensemble de la communauté mondiale, et nous nous réjouissons que la réunion à Copenhague, les 10 et 11 septembre, des Ministres des affaires étrangères des neuf membres de la Communauté lui ait donné un nouvel essor.

97. Après avoir fait l'objet de préparatifs complets et menés à bonne fin, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe vient d'entrer dans sa deuxième phase. En partant des tendances récentes à la détente, l'objectif essentiel de la Conférence doit maintenant être de créer les conditions nécessaires pour un nouvel élan dans le processus de détente et de coopération. Si nous y réussissons, nous aurons atteint un résultat qui ne sera pas négligeable pour les pays directement intéressés. Il reste important, tout au long de ce processus, de se fixer pour buts non seulement des relations pacifiques et correctes entre les Etats, mais aussi d'améliorer la qualité de la vie de l'individu, critère en fonction duquel il convient de mesurer et de juger tous nos efforts. Il importe que nous arrivions à un moment où les conséquences de la détente se traduiront en résultats tangibles pour les peuples des pays européens sous forme de réalités concrètes bien définies.

98. Comme je l'ai dit il y a un instant, il semble que l'on prenne de plus en plus conscience de la nécessité d'élaborer des solutions communes aux grands problèmes qui nous préoccupent, mais cette prise de conscience n'est pas toujours suivie d'actes concrets. Dans le domaine du désarmement, l'Organisation mondiale a fait depuis longtemps des efforts persistants sans pour autant enregistrer beaucoup de progrès. Depuis un certain nombre d'années, nous assistons à divers progrès grâce à l'adoption de quelques mesures limitées de désarmement et de contrôle des armements. Mais il nous faut être réalistes et recon-

naître que nous sommes en présence d'une stagnation déplorable. Nous attendons encore les progrès qui pourraient réduire les risques inhérents à un armement perpétuel, en même temps que le gaspillage insensé de ressources qu'il entraîne. Pour exprimer ma pensée plus clairement, je dirai que l'heure est maintenant venue de conclure un traité d'interdiction globale des essais et un traité interdisant la mise au point, la production et le stockage de toutes les catégories d'armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants de ces armes.

99. Au Moyen-Orient, des efforts énergiques ont été accomplis dont les moindres n'étaient pas le fait de cette organisation, de son secrétaire général et de son représentant personnel. Toutefois, la situation reste dans l'impasse et nous sommes régulièrement les témoins d'événements tragiques. Sur cette question, l'opinion mondiale manifeste une impatience croissante et compréhensible, impatience qui est également ressentie dans mon pays. J'en appelle à toutes les parties pour qu'elles fassent un effort véritable et sincère afin de trouver une solution conforme aux directives établies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 242 (1967) qui date maintenant de six ans — qui, je le répète, remonte à six ans. Mon gouvernement est prêt à accueillir favorablement toutes les initiatives susceptibles de rompre l'impasse actuelle et de déboucher sur une paix juste et durable.

100. Une fois encore, il nous faut constater qu'aucun progrès n'a été fait dans la cause de la raison et de l'humanité en Afrique australe. Bien au contraire, nous recevons les nouvelles des actes de violence, des violations et des effusions de sang qui se produisent dans ces malheureuses régions. Je lance un appel à tous les responsables pour qu'ils s'éveillent à la réalité de la situation avant qu'il ne soit trop tard. Mon gouvernement est prêt à participer activement aux efforts faits conformément aux dispositions de la Charte pour trouver une solution pacifique assurant aux peuples africains le droit de libre détermination. Le Secrétaire général a accompli des efforts méritoires et nous espérons qu'il sera en mesure de les poursuivre.

101. Sur le continent sud-asiatique, des hommes d'Etat responsables s'efforcent de régler les controverses d'un passé récent et nous sommes en droit d'escompter qu'une solution satisfaisante pour tous pourra bientôt être élaborée. J'espère que les trois gouvernements réussiront dans cette tentative de réconciliation et qu'ils seront en mesure de consacrer toute leur attention à l'avenir.

102. La situation en Indochine dans son ensemble, bien qu'elle soit encore marquée de souffrances humaines et d'instabilité, s'est néanmoins améliorée au cours de ces derniers mois. Mais toutes les parties devront faire preuve de beaucoup de modération pour pouvoir exploiter les possibilités qui s'offriront à elles d'aboutir à une solution pacifique et définitive de ces conflits douloureux qui n'ont que trop duré.

103. Les difficiles pourparlers bilatéraux visant à normaliser les relations entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée se poursuivent. Un élément décisif pour notre organisation est le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule

coréenne, afin que la réconciliation des deux Etats coréens puisse intervenir dans la meilleure atmosphère possible, leur permettant, ce faisant, de jouer le rôle qui leur revient dans la communauté mondiale.

104. Au cours de cette session, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pendant un quart de siècle, la Déclaration a représenté un critère commun pour juger du succès des efforts faits par tous les peuples et toutes les nations en vue d'assurer le respect de la dignité de l'homme.

105. En dépit du progrès accompli dans ce domaine, il nous faut toutefois déplorer que des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration soient encore bafoués et que la liberté de parole et de pensée soit loin d'être toujours respectée dans les pays Membres.

106. Les nombreux rapports qui nous parviennent de tortures ou d'autres traitements cruels ou dégradants pour l'homme nous alarment et nous comprenons et respectons toutes les tentatives qui sont faites pour obtenir l'élimination et la condamnation de l'usage de la torture.

107. Le mépris de l'individu devient particulièrement virulent dans les conflits armés où, à notre époque, la population civile est exposée aux plus grands risques. Il est donc impérieux que le plus grand nombre possible d'Etats participent aux travaux qu'ont entrepris l'Organisation des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge afin de mettre au point les règles du droit international humanitaire en cas de conflit armé. Nous devons nous efforcer d'obtenir une adhésion universelle à ces nouvelles règles.

108. Le Gouvernement danois est profondément préoccupé par les actes fréquents de terrorisme international dont sont victimes des innocents. Il nous faut concerter nos efforts à l'échelle internationale pour briser le cercle vicieux de la terreur et de la contre-terreur. Toutes les nations doivent reconnaître leurs responsabilités et adopter à cet égard des mesures concrètes.

109. Le Danemark accorde une très grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se réunira bientôt. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le droit de la mer au sens classique du terme, mais l'aptitude de notre organisation à trouver des solutions équitables à la répartition des richesses des mers et du fond des mers.

110. Il conviendrait d'accorder des droits plus étendus aux Etats côtiers sur les ressources biologiques de la mer. Il est en particulier nécessaire de donner de tels droits aux Etats côtiers appartenant aux pays en voie de développement et aux Etats ou régions dont les populations dépendent essentiellement des pêcheries pour leur subsistance ou qui n'ont pas d'autres possibilités d'emploi. Les intérêts légitimes des autres nations et de l'ensemble de la communauté internationale doivent bien entendu être pris en considération.

111. Les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social ont été marquées cette année par la

première évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)].

112. Bien que les statistiques soient encore incomplètes, il est évident que nous n'avons guère à nous féliciter, à en juger par le bilan des deux premières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Dans l'ensemble, les espoirs de progrès dans les pays en voie de développement n'ont pas été satisfaits. On peut néanmoins déceler certains indices qui semblent bien augurer de l'avenir.

113. Les négociations commerciales multilatérales qui ont été entreprises sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, allant de pair avec un accord promptement intervenu sur une réforme durable et équitable du système monétaire international, devraient favoriser la création de conditions optimales pour le commerce mondial et, à son tour, pour la croissance économique dans l'intérêt du monde en voie de développement aussi bien que des pays développés.

114. Toutefois, la croissance économique n'est plus considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen d'améliorer la qualité de la vie individuelle. Il est donc encourageant de noter que, dans toute une série de domaines, cette notion se concrétise par étapes en une action sur une échelle globale. Dans les efforts tendant à assurer la qualité de la vie de notre génération et des générations futures, les questions touchant l'environnement et la population tiennent aussi une place prépondérante. Nous accueillons donc favorablement les efforts actuellement entrepris pour donner suite au consensus auquel est parvenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et nous attendons avec intérêt le Congrès mondial de la population qui doit se tenir l'an prochain et jeter les bases d'une politique démographique imprégnée de réalisme et de sagacité.

115. Les Nations Unies ont un rôle unique à jouer dans la promotion de la coopération internationale en vue du progrès économique et social dans les pays du monde les moins favorisés. Un sentiment accru de solidarité doit nous inspirer, nous, pays plus prospères, à augmenter de façon constante notre contribution à cet effort global de développement. Mon pays est résolu à agir dans ce sens.

116. Je me suis efforcé d'attirer l'attention sur un certain nombre de facteurs, de problèmes et de tendances ayant une importance primordiale. Nous devons promouvoir la coopération et la détente. Il nous faut prendre conscience de la nécessité d'un désarmement véritable. Nous devons faire preuve de bonne volonté pour régler le conflit du Moyen-Orient. En Afrique australe, nous devons nous efforcer de faire régner la justice et le respect de l'individu. Les progrès prometteurs vers une solution globale du conflit du sous-continent asiatique doivent se poursuivre. Une solution satisfaisante doit être trouvée à la question coréenne. Il convient d'exploiter les possibilités existantes de trouver une solution définitive et pacifique au conflit qui règne en Indochine. La coopération économique doit être développée principalement dans l'intérêt des nations les moins favorisées. Le respect des droits de l'homme doit être appliqué dans son sens le plus large.

117. Les sujets que je viens d'évoquer suffisent à démontrer l'ampleur des activités de notre organisation. Egalement, ils font ressortir les défis en présence desquels se trouve la communauté mondiale. Cependant je suis persuadé que nous, qui sommes responsables de l'existence même et du succès des Nations Unies, serons à même, par notre opiniâtreté et notre dévouement, d'avancer sur la route menant à la détente et à la conciliation, à la paix et à la coopération et conduisant vers notre but ultime, à savoir une société internationale consacrée à faire respecter la dignité et la valeur de l'individu.

118. Sir Alec DOUGLAS-HOME (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de m'associer à mes collègues pour vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection au poste important que vous occupez. La gloire en rejaillit à juste titre sur l'Equateur.

119. En maintes occasions, j'ai pris la parole devant cette assemblée et, habituellement, j'avais le sentiment qu'il m'incombait de traiter des questions les plus essentielles et les plus urgentes dans le domaine des affaires internationales. Telle n'est pas aujourd'hui mon intention. Il est exact que la plupart de ces problèmes demeurent aussi difficiles et soulèvent toujours autant de controverses, mais ils figurent à l'ordre du jour des diverses commissions de cette assemblée et le point de vue du Gouvernement britannique sera exposé lorsque ces questions viendront en discussion. Toutes peuvent être résolues grâce à une diplomatie bilatérale patiente, et, si nécessaire — et cette nécessité se fait sentir de plus en plus chaque jour —, par le mécanisme de conciliation de cette organisation des Nations Unies, dont la conciliation est le but. Tel doit être l'ordre des choses en ce milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, j'aimerais maintenant me pencher uniquement sur deux importants problèmes mondiaux ayant une portée à long terme, tous deux difficiles, mais, en fin de compte décisifs, et que je qualifierai en bref de problèmes existant entre l'Est et l'Ouest et le Nord et le Sud.

120. Le premier devoir qui incombe aux Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons vécu dans un siècle profondément perturbé. Vingt et une années après la première guerre mondiale, le monde venait à peine de se rétablir d'un carnage épouvantable lorsque tout a recommencé. Aujourd'hui, 28 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Jusqu'à présent, nous avons pu éviter un holocauste global, bien que le danger n'ait constamment été évité que grâce à ce que j'appellerai la diplomatie "du fil du rasoir"; mais, enfin, certains signes montrent que nous commençons à retenir les leçons du passé. Il est possible que la paix nous ait été imposée par la réalisation de l'horreur qu'inspire l'arme nucléaire, ou que les misères des deux guerres mondiales nous aient enseigné une amère leçon, à savoir que la guerre ne résout rien et que généralement ce sont les innocents qui paient, ou encore que les Nations Unies, si elles n'ont pas préservé la paix, ont permis aux hommes de s'entretenir dans une atmosphère plus sereine qui les met à même de comprendre qu'il n'existe pas de réponses toutes prêtes aux problèmes que connaît le monde moderne. Peut-être s'agit-il d'un mélange de ces trois facteurs; mais l'espoir doit demeurer que, d'une manière ou d'une autre, à ce moment de notre temps, tardivement peut-être — mais mieux vaut

tard que jamais —, la leçon de la futilité du recours à la violence doit être retenue.

121. M. Brandt vient de dire que nous devons parler et non tirer des coups de feu, et, en tant qu'Européen, je me lève ici pour dire que c'est cet échec en Europe qui a presque conduit à la destruction de notre continent et que, certainement, ce devrait être pour nous tous une leçon.

122. Dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation, fort bien conçue, le Secrétaire général nous rappelle à juste titre que bien qu'il soit facile de critiquer les limites des Nations Unies dans des questions relatives à la paix et à la sécurité, l'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité, peuvent porter à leur crédit de véritables succès en désarmant des litiges. Nous devons nous en souvenir pour ne pas perdre courage. Mais il serait téméraire de dire qu'une époque de paix universelle est à notre portée. La guerre, même si elle est contenue, est toujours parmi nous. L'homme n'a pas encore satisfait ses besoins fondamentaux concernant la sécurité, l'alimentation et le logement. En cette partie du XX<sup>e</sup> siècle, je crois que nous devons nous rappeler qu'on ne saurait trouver d'excuse à ces échecs qui résultent des préjugés, de la crainte et de la suspicion, car nous disposons de tous les moyens techniques nécessaires pour répondre aux besoins modestes de l'homme.

123. Depuis 1945, la scène internationale a été dominée par les problèmes qui découlent des systèmes sociaux, économiques et politiques totalement différents de l'Est et de l'Ouest, ainsi que des séquelles d'une décolonisation rapide. Dans les relations entre l'Est et l'Ouest, il y a eu des périodes de calme relatif, mais aussi des moments de très graves périls. On a prêché la coexistence; mais elle a une signification différente selon les peuples et les vagues de la tension qui existe entre les communistes et les autres peuples se sont étendues et leurs répercussions se sont fait sentir dans le monde entier. Ceux qui ont désiré éviter la contagion résultant des rivalités des grandes puissances n'y sont pas toujours parvenus. Les affrontements rigides des principales puissances et l'escalade constante de la force et des moyens qui s'y sont opposés n'ont pas été seulement une source de grave danger en eux-mêmes pour les pays de l'hémisphère nord, mais — pis encore peut-être — ils ont paralysé l'emploi des ressources communes et entravé le développement économique de pays très éloignés de cet hémisphère qui, autrement, auraient pu faire en sorte de réduire le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement.

124. Il semble que maintenant, enfin, ces préoccupations s'atténuent pour faire place à une perspective plus large. Certes, il n'est pas facile, pour les communistes et les autres peuples, de vivre et de travailler ensemble, alors que leur philosophie et leurs pratiques sont si différentes; mais il y a au moins enfin des signes de flexibilité. Les Etats-Unis ont établi des relations avec la Chine. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont adouci les angles de leurs relations bilatérales. Il est devenu possible d'entamer de sérieuses négociations entre les alliés occidentaux et ceux de l'Est au sujet de l'avenir de Berlin. Les deux Etats allemands ont fait de réels progrès dans leurs discussions communes et sont devenus tous deux Membres de notre organisation. Ce fait historique, dont mon gouvernement se félicite, s'il est suivi d'une

attitude de tolérance et de générosité, aura sans aucun doute d'heureux effets en Europe. La Communauté européenne, maintenant élargie, trouve sa propre identité et s'ouvre à des contacts fructueux avec le reste du monde. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est réunie et a établi un ordre du jour susceptible de mener à la détente. Pour l'instant, ce n'est pas plus que cela; mais, à moins de désespérer, nous devons reconnaître qu'il y a là un début de conciliation et essayer de bâtir là-dessus. Cela dit, je dois souligner clairement que la détente doit être réelle et non pas illusoire. Des vœux pieux relatifs à la détente, s'ils ne résistent pas à la première épreuve, ne sont qu'un piège. Comme c'est le cas en général dans la vie, c'est la volonté de travailler ensemble pour le facteur commun le plus élevé qui compte et sans nul doute, pour ce qui est de mon gouvernement, cette volonté existe. Notre ferme désir est que, si difficile que cela puisse être, les deux systèmes politiques puissent vivre ensemble, non seulement sans inimitié, mais dans un large accord. Par conséquent, nous prendrons des risques pour la paix; mais, en même temps, nous ne serons pas dupes de déclarations vides qui puissent mettre en danger notre sécurité et le mode de vie que nous avons choisi. Je ferai écho aux paroles de M. Kissinger lorsqu'il a dit, il y a quelques jours [2124<sup>e</sup> séance], que son pays cherchait une paix véritable, et non pas seulement un armistice. Mettons donc en commun nos idées, nos ressources et nos cultures. Soyons résolus non pas à saper, mais à comprendre; non pas à affronter, mais à concilier. Nous – c'est-à-dire les pays de l'Est et de l'Ouest – aurons une chance de mettre ces sentiments à l'épreuve lors de la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Je veux croire que les pays communistes pourront prouver qu'ils ont à cœur les libertés fondamentales des peuples partout dans le monde car c'est des peuples – et tout notre respect leur est dû – et non pas de morceaux de papier que la politique nationale et internationale se préoccupe. Nous nous efforcerons de faire preuve d'un esprit constructif, lors de la deuxième phase de cette conférence, en nous souvenant constamment, comme M. Andersen vient de nous le rappeler – et je crois que c'est trop souvent oublié –, que la politique porte aussi sur la qualité de la vie.

125. L'autre division du monde, celle qui sépare les pays riches des pays pauvres, est tout aussi profonde et tout aussi susceptible de provoquer la tension. Il s'agit là essentiellement d'une division d'ordre économique plutôt que d'une division d'ordre idéologique. Même s'il n'y avait pas eu de conflit entre l'Est et l'Ouest, et même si ce conflit ne s'était pas étendu parfois au tiers monde, nous aurions à faire face aux grands problèmes humains résultant de la profonde différence entre les niveaux de vie des pays en voie de développement et ceux des pays développés, du fait des accidents de l'époque. Je comprends les émotions qui se manifestent de temps à autre en cette fin de l'ère coloniale. Mais, dans ce monde moderne, nous nous trouvons dans une situation qui appelle, non pas des slogans, si tentants qu'ils puissent être, mais une analyse froide et rationnelle ainsi qu'une évaluation réaliste de ce qui peut être fait dans un certain nombre de domaines: investissements, crédits, accords sur les échanges de marchandises, endettement, assistance et commerce. Tout cela affecte les relations entre les pays riches et les pays pauvres. A la présente session de l'Assemblée générale, nous discuterons du premier examen et de l'évaluation des progrès de la deuxième Décennie des

Nations Unies pour le développement et j'espère que ce sont ces domaines d'activités – citons les à nouveau: investissements, crédits, accords sur les échanges de marchandises, endettement, assistance et commerce – qui constitueront les sujets d'analyse et, si possible, d'accord. Nous ne nous entendrons sans doute pas sur chacun des aspects de ces sujets et d'autres. D'importants intérêts des pays en voie de développement et des pays développés sont en jeu et, au premier abord, ils semblent parfois être divergents; mais, de nouveau, si l'on examine séparément les questions que je viens de mentionner, une analyse approfondie montrera presque toujours que les intérêts des pays développés et ceux des pays en voie de développement sont complémentaires et non pas opposés. Par conséquent, nos délibérations communes ne seront fructueuses que dans la mesure où nous ferons un effort délibéré pour rechercher les intérêts communs et agir de telle sorte que nous nous rendions compte que nous pouvons à la fois servir nos intérêts et ceux des autres. Nous ne devons pas permettre que la politique vienne entraver les perspectives économiques des peuples des pays en voie de développement aussi bien que des pays développés. Je conclurai de tout cela que le mot clef pour l'avenir du développement économique est "association". Reconnaissons la situation pour ce qu'elle est et travaillons ensemble à l'améliorer. En bref, moins il y aura d'émotion, plus vite nous agirons. Pour que cette association soit fructueuse, il est nécessaire que chacun comprenne les réalités qui limitent les possibilités d'action des autres.

126. Nous nous occupons – et une fois encore je m'abstiendrai de m'excuser de le rappeler à l'Assemblée – d'être humains et non pas de chiffres sur la règle à calcul des économistes. Les Etats développés doivent donc admettre le droit des nations nouvellement indépendantes à déterminer leur propre avenir, à contrôler leur destin économique, politique et social. Qu'y a-t-il d'autre dans le concept de nation? En retour, il doit être bien établi que les hommes politiques de pays comme le mien, gouvernés par une démocratie parlementaire, doivent donner à leurs électeurs l'assurance que les sommes qui leur sont réclamées ne sont pas seulement bien dépensées à l'avantage des bénéficiaires, mais également à l'avantage de tous à long terme. Dans les pays occidentaux – et ici je peux parler notamment au nom de la Communauté européenne élargie –, nous nous attaquons à ces questions avec énergie. La Conférence européenne au sommet qui s'est tenue l'automne dernier<sup>5</sup> a donné au monde extérieur une place importante dans son programme. Mais nos efforts ne seront réellement couronnés de succès que si nous pouvons aller de l'avant avec les pays en voie de développement, dans un esprit et une attitude d'association, et si nous pouvons créer une atmosphère d'objectifs communs et de confiance mutuelle. Donc, je le répète, l'association est à l'heure actuelle le mot clef du succès.

127. Nous avons également entrepris de transférer les ressources et le savoir-faire économiques aux pays en voie de développement et nous le faisons sur une échelle toujours plus grande. Mais le mot "transfert" signifie juste ce qu'il dit, à tout le moins à court terme. Autrement dit, l'argent

<sup>5</sup> Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie, réunie à Paris du 19 au 20 octobre 1972.

et les ressources qui, autrement, seraient à la disposition du pays donateur sont transférés au bénéfice d'un autre pays et je voudrais inviter les pays en voie de développement à prendre conscience des problèmes de présentation que nous avons, par exemple, au Royaume-Uni lorsque nous parlons à nos propres électeurs. Nous pourrions employer nous-mêmes les quelque 300 millions de livres que nous avons décidé de transférer à d'autres pays. Nous sommes disposés à abandonner ces avantages pour nous-mêmes mais le transfert des ressources doit être envisagé en relation directe avec l'avènement d'une prospérité générale dans le monde entier. C'est là la seule condition que nous posons, mais je pense qu'elle est raisonnable.

128. Mon pays continue d'attacher une grande importance à l'aide que nous donnons. Le flot de notre aide officielle n'a cessé de s'accroître. Pour les deux années écoulées entre 1970 et 1972, il s'est élevé de près de la moitié et notre intention est de le voir augmenter. Dans ce domaine de l'aide et des investissements, j'ai été intéressé par ce qu'a dit hier M. Gromyko [2126<sup>e</sup> séance], notamment par sa proposition de réduire de 10 p. 100 les dépenses militaires des puissances dirigeantes [A/9191]. Mes souvenirs de ce qui s'est passé à l'Assemblée remontent assez loin et je pensais avoir entendu cela déjà. J'avais raison. En 1958, le représentant de l'Union soviétique a dit :

“Voici ce que propose le Gouvernement soviétique : réduire de 10 à 15 p. 100 les budgets militaires de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France, et affecter une partie des ressources ainsi économisées à l'octroi d'une aide aux pays sous-développés.”

Cette question a été discutée. L'idée n'a pas été acceptée à l'époque, pour des raisons qui, je pense, étaient valables alors — comment, par exemple, apprécier les budgets militaires ? — et qui peuvent être valables encore maintenant. Mais je ne veux pas préjuger la décision qui pourrait être prise, non pas en 1958 mais en 1973. Je n'aimerais pas que l'on croie que, dans d'autres pays, les choses sont demeurées au point mort en ce domaine de l'aide et des investissements. Par exemple, pour ce qui est de l'aide internationale, la contribution du Royaume-Uni est infiniment plus importante que celle de l'Union soviétique et, soit dit en passant, il se trouve que notre aide totale atteint déjà 10 p. 100 de nos dépenses militaires. En d'autres termes, pour ce qui est du Royaume-Uni, c'est là un domaine dans lequel nous nous féliciterions de voir s'établir une compétition plus grande de la part de l'Union soviétique et d'autres pays.

129. Il existe, bien entendu, la question de savoir quelle part des ressources totales peut être couverte par l'aide officielle et quelle part peut être assumée par des investissements privés. Quelle que soit la proportion adoptée, il n'en demeure pas moins vrai que les investissements privés joueront un rôle significatif dans le développement et je voudrais rappeler à l'Assemblée le rapport Pearson, que je cite :

“La contribution que les capitaux privés peuvent apporter au développement économique est indiscutable.

<sup>6</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Séances plénières, 750<sup>e</sup> séance, par. 56.

Ils peuvent même, à volume égal, être plus efficaces que l'aide publique...<sup>7</sup>”

Il est évidemment important que les investissements privés soient correctement incorporés aux plans de développement et aux priorités du pays hôte. Les investisseurs doivent intéresser au maximum à leurs activités les ressortissants de l'Etat bénéficiaire; ils doivent s'efforcer d'obtenir une participation maximale du capital local et réinvestir une juste proportion des bénéfices dans les entreprises du pays intéressé. Mais toute médaille a son revers et, comme l'a démontré la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement doivent garder à l'esprit le fait que, s'ils veulent attirer le capital étranger, il est important de créer des conditions favorables à des investissements continus. Le fait est que les investissements privés ne se produiront pas dans des pays qui n'établiront pas des conditions leur permettant de porter des fruits. Il est par conséquent indispensable de souligner une fois encore la nécessité de créer une atmosphère d'association si l'on veut que des ressources suffisantes soient transférées des possédants à ceux qui ne possèdent rien, si l'on veut réellement réduire le fossé entre les pays développés et les pays non développés. Et cela s'applique à la fois à l'aide officielle et aux investissements privés.

130. Par conséquent, une condition préalable du succès est la disparition du concept de conflit, qu'il soit idéologique ou racial. Nous y avons un intérêt commun et matériel et nous portons conjointement, en tant que dirigeants de l'opinion publique, la responsabilité de faire en sorte que nos peuples comprennent les résultats destructifs d'actions et de paroles destinées à alimenter les flammes de l'intolérance, et qu'ils comprennent quels avantages découlent de l'attitude opposée, de l'association ouverte et confiante.

131. Je ne peux accepter que la détente entre l'Est et l'Ouest s'établisse en quelque façon au détriment du monde en voie de développement. Le contraire doit être vrai. Si le mot “détente” signifie quelque chose, il doit impliquer une libéralisation des ressources de l'Est comme de l'Ouest, une libéralisation des ressources en vue d'objectifs plus constructifs. En un sens, les problèmes des relations entre l'Est et l'Ouest et entre les pays développés et les pays en voie de développement sont liés, et le succès obtenu dans un domaine diminuera les inquiétudes dans l'autre domaine. Lorsque les problèmes existent, on peut soit les aborder dans une atmosphère de tension et de conflit, comme si une solution ne pouvait être atteinte que par la victoire d'une partie et la défaite de l'autre, soit les envisager en pensant qu'une réconciliation et une association sont possibles et qu'elles doivent être recherchées avec une vigueur inlassable. Cette organisation, il faut nous le rappeler, a été fondée sur cette dernière hypothèse. Telle est la base qui a inspiré la Charte. Jusqu'à présent, cela a été obnubilé par la méfiance politique, et c'est pourquoi nous n'avons pas réalisé ensemble ce que nous aurions dû. Je crois que l'homme est en mesure de rejeter ces bas instincts et d'accepter les disciplines que comporte la réconciliation.

<sup>7</sup> Voir *Vers une action commune pour le développement du tiers monde* (rapport de la Commission d'étude du développement international sous la direction de Lester B. Pearson), Paris, Editions Denoël, 1969, p. 171.

Nous croyons que c'est dans cette assemblée que nous devons formuler nos politiques et conduire nos peuples.

132. M. VAN DER STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Pays-Bas, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Étant latino-américain, vous comprendrez que mes propos soient empreints de tristesse, tristesse causée par le décès d'un homme d'Etat appartenant au continent que vous représentez : Salvador Allende, du Chili, qui s'était gagné le respect, je dirai même l'admiration, de nombreux peuples de par le monde; tristesse, car sa mort n'a pas simplement signifié la fin par la violence d'un président démocratiquement élu, mais la fin d'une forme de démocratie qui, une fois qu'elle aurait réussi à surmonter ses énormes revers économiques du début et l'hostilité à laquelle elle se heurtait, aurait pu devenir exemplaire pour de très nombreux peuples qui aspirent à la justice et à leur part de prospérité, qui n'a que trop tardé.

133. Le monde, qui fait l'objet de ce débat général, connaît une évolution rapide. Mon pays n'est pas le seul où l'on insiste aujourd'hui sur le bien-être plutôt que sur la seule prospérité. On accorde une plus grande importance au contrôle de l'utilisation des matières premières comme moyen de ralentir la raréfaction, autrement rapide, des ressources mondiales.

134. On accorde également une plus grande importance aux moyens d'aménager le milieu afin de rendre notre monde relativement agréable pour y vivre. Nous constatons que plutôt que d'accorder de l'importance à la machine, on en accorde maintenant à l'homme — tout ce que nous faisons n'est-il pas en effet dans son intérêt — afin de lui donner plus de prise sur les institutions qui contrôlent la société dans laquelle il vit.

135. Nous comprenons que, aussi bien au niveau national qu'international, toutes ces modifications, toutes ces nouvelles priorités qu'il faut établir créent des problèmes nouveaux et de nouvelles difficultés. Nous sommes encore en train d'édifier de nouvelles relations avec nos anciens adversaires. Certes, ce n'est pas là un processus facile et il peut avoir causé, au niveau international, une augmentation des incertitudes.

136. Toutefois, les conflits idéologiques sont devenus moins gênants. Ce qui est maintenant en cause, c'est plutôt un accord sur l'équilibre de la puissance. Le déclin de la prépondérance des conflits idéologiques nous donne l'occasion d'établir de nouvelles priorités. Ceux qui sont les auteurs de cette évolution aux Etats-Unis, en Chine, en Union soviétique et au Japon méritent notre gratitude. Ce faisant, ils ont ouvert de nouvelles portes, de nouveaux horizons vers un ordre international nouveau. Dans ce contexte, je tiens également à mentionner le chancelier Brandt qui, par l'originalité de son *Ostpolitik*, a ouvert une nouvelle époque dans les relations entre l'Est et l'Ouest. La République fédérale, sous sa sage direction, considère la promotion de la détente politique, de la paix et de la liberté comme son objectif essentiel.

137. L'une des modifications les plus importantes qu'ait connues le pays que je représente a été le remplacement de

la génération qui a traversé la seconde guerre mondiale par une nouvelle génération qui, depuis des années, a eu à vivre avec le conflit du Viet-Nam. Cette nouvelle génération accorde la plus grande priorité au renforcement de la paix dans le monde. Le Gouvernement néerlandais a fait sienne cette position. Une politique active de paix occupe donc une place centrale dans sa diplomatie étrangère. Les Pays-Bas s'efforcent d'éviter que n'éclatent des conflits et d'aider à résoudre ceux qui existent. Mon gouvernement fera par conséquent tout son possible pour faire disparaître tout ce qui peut susciter une tension dans les relations et il s'efforcera de remédier aux injustices dans le monde, de combattre le traitement inégal de l'homme par l'homme, de combler le fossé intolérable qui sépare la prospérité de la pauvreté dans le monde en général et au sein des divers Etats. Inutile d'ajouter que ceux qui poursuivent une active politique de paix de ce genre ne peuvent demeurer impassibles alors que les tensions causées par le colonialisme atteignent des niveaux de plus en plus dangereux, simplement parce que le colonialisme met longtemps à mourir.

138. Partant de l'élément essentiel de notre politique — placer l'homme dans le milieu le plus paisible possible —, je me propose de vous exposer l'opinion de mon gouvernement sur l'attitude des Pays-Bas à l'égard de la coopération atlantique; sur la recherche de la sécurité européenne et d'une détente continue; sur le progrès de l'intégration économique et politique européenne; sur la coopération avec le tiers monde et, enfin, sur le rôle central de l'Organisation des Nations Unies.

139. Une politique de paix est nécessairement aussi une politique de stabilisation; voilà pourquoi les Pays-Bas participent activement à l'organe de coopération des nations atlantiques qui se sont unies au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [*OTAN*]. Des déséquilibres périlleux auraient pu parfois apparaître, n'eût été l'OTAN; la prolifération des armes nucléaires aurait en fait pu devenir un danger immédiat. Par ailleurs, rien ne doit rester rigide dans un monde changeant. Voilà pourquoi nous sommes les témoins de la recherche de modalités pour adapter et améliorer la coopération atlantique. Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe ont de toute évidence souffert d'une certaine érosion. Nous ne pensons pas qu'il soit de l'intérêt des relations pacifiques dans le monde de voir les alliés se séparer de plus en plus.

140. Mon gouvernement estime que l'heure est venue de reformuler les objectifs de la coopération atlantique et, pour sa part, il a fait les propositions suivantes à ses partenaires.

141. Nous proposons qu'il soit déclaré catégoriquement que les membres de l'alliance garantissent les droits et les libertés de l'homme.

142. Nous proposons que le sort des nations pauvres du monde soit considéré comme l'une des préoccupations essentielles des nations atlantiques.

143. Nous proposons que désormais la poursuite de la détente devienne l'un des objectifs primordiaux des efforts atlantiques.

144. La détente que nous recherchons doit tenir pleinement compte des intérêts du tiers monde.

145. En fait, toute politique conçue pour renforcer la paix est une politique d'efforts délibérés pour promouvoir la détente. C'est pourquoi le Gouvernement néerlandais s'efforce de faire preuve d'imagination dans sa participation à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous le faisons fermement animés du désir d'obtenir des résultats, tout en n'oubliant pas que la route sera longue et difficile. Tout ajustement requiert du temps.

146. Pour nombre de participants à cette conférence — et notamment, encore que pas exclusivement, pour le groupe des pays de l'Europe orientale —, il ne sera pas facile de souscrire à notre opinion sur le libre échange d'idées et d'informations. Néanmoins, notre opinion sur la question est si fondamentale, si inhérente à notre mode de vie et à la structure de notre société que nous sommes prêts à la soulever continuellement, chaque année si nécessaire, et à poursuivre la recherche d'éléments sur lesquels il est possible de se mettre d'accord cependant que se poursuit le dialogue entre les nations de l'Europe.

147. A la longue, on ne peut concevoir un continent européen divisé par des barrières artificielles derrière lesquelles la liberté de parole demeure limitée. Toute société est exposée au changement.

148. Ceux qui appartiennent à l'avant-garde créatrice du monde des arts et de la science sont en général les plus sensibles à la nécessité du changement. Leurs pensées, si elles s'expriment en toute liberté, tendent à devenir les forces du renouveau et de la survie. Limiter leur liberté de parole, c'est condamner la société à la stagnation et à la régression. Nous demandons instamment à nos partenaires dans le dialogue européen actuel de ne pas interpréter ces remarques comme une intervention dans leurs affaires intérieures, mais plutôt comme l'expression de notre ferme conviction que la cause de la détente sera favorisée par le respect des libertés de l'homme dans toutes les régions de l'Europe.

149. Poursuivre une politique de paix suppose aussi que l'on aide, résolument et avec confiance et imagination, à renforcer la coopération européenne. A mon avis, la Communauté européenne a, pour l'heure, atteint sa configuration géographique. L'union européenne sera une réalité. La question qui se pose maintenant à nous est celle de savoir quel type d'union européenne nous allons édifier.

150. La première possibilité est une sorte de superpuissance. Les Pays-Bas ne se sentiraient pas à l'aise dans une telle Europe. La deuxième possibilité est une Europe qui se retirerait du monde dans un splendide isolement et une neutralité désuète. Les Pays-Bas ne seraient pas à l'aise non plus dans une telle Europe. La troisième possibilité, toutefois, est une Europe où les gains obtenus dans une plus grande prospérité seraient investis dans une communauté tournée vers l'extérieur, régie par de nouvelles normes civiques et une nouvelle politique sociale.

151. Nous espérons donc faire partie d'une Europe qui accorde la plus grande importance à la compréhension mutuelle, à des sentiments de solidarité entre privilégiés et moins favorisés, à la tolérance fondée sur les différents groupes sociaux qui ont conscience de leur responsabilité sociale et économique mutuelle. Seul ce type d'Europe peut

être un élément vraiment stable dans le monde et consolider ainsi les relations pacifiques. L'Europe s'achemine vers cet objectif, parfois assez rapidement, parfois avec certaines hésitations. Mon gouvernement est prêt à transférer certaines prérogatives nationales aux institutions européennes au fur et à mesure que nous avançons sur cette route. Les Pays-Bas et leurs partenaires dans la coopération économique et monétaire européenne cherchent actuellement le moyen d'accélérer la création d'une union monétaire et économique pour leur permettre d'intégrer et de contrôler cet énorme potentiel économique et monétaire.

152. La Communauté européenne s'est déjà lancée dans une politique visant à établir de nouvelles relations structurelles avec le monde extérieur. Mon gouvernement, tout comme ses partenaires, est prêt à accepter des responsabilités considérables pour promouvoir le bien-être du tiers monde, y compris les pays qui sont déjà associés au Marché commun et ceux qui ne le sont pas encore. Tous ces pays doivent être mis à même de surmonter la malédiction du retard et de la discrimination économique si, comme le désire mon gouvernement, on veut établir de nouveaux fondements pour une paix durable.

153. Point n'est besoin pour moi de dire que tous ces importants problèmes fondamentaux ne peuvent être réglés que si les conditions institutionnelles à ces solutions sont remplies. Il nous faut disposer d'institutions vigilantes capables de prendre des décisions rapides et de rendre compte de leurs décisions devant un parlement européen de manière démocratique. Mon gouvernement est également prêt à transférer des prérogatives nationales dans le cadre de la coopération européenne politique — qui, aujourd'hui, a un caractère essentiellement consultatif — une fois que la cohésion entre les partenaires aura atteint un point tel que la communauté d'intérêts nous rapportera plus que le degré d'autonomie que nous abandonnerons. Si ce processus peut être progressivement accéléré, les pays d'Europe feront un nouveau pas important vers l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

154. La situation dans le tiers monde ne s'est pas améliorée. La croissance économique et la réalisation de la prospérité sont en pleine stagnation. A l'heure actuelle, moins de peuples qu'il y a 10 ans ressentent l'effet du processus de développement. Nos efforts de développement n'ont pas réussi à changer les relations structurelles d'inégalité et de dépendance entre nations pauvres et nations riches, ainsi qu'au sein des pays en voie de développement. Le développement n'a pas réussi à atteindre les couches les plus pauvres de la société.

155. Cet état de choses ne saurait durer. Nous ne pouvons accepter cette injustice qu'est un retard persistant, avec ses graves tensions cachées et la menace qui en découle pour la paix mondiale.

156. Il nous faut réexaminer cette situation. L'Assemblée doit se demander si elle ne devrait pas modifier radicalement son mandat, s'il ne faudrait pas compléter la priorité de la croissance économique par la priorité de la répartition du revenu sur un même pied et en tant qu'objectif parallèle plutôt que consécutif à la croissance.

157. Notre objectif doit être formulé différemment et devenir "croissance assortie d'un changement structurel".

Mon gouvernement se propose donc d'insister davantage sur les problèmes de la répartition du revenu et de la confiance en soi sur les relations structurelles entre pays développés et pays en voie de développement. La confiance en soi et la répartition du revenu et de la puissance économique occupent, en fait, une place tout aussi prépondérante dans la politique nationale de mon pays que dans sa politique extérieure.

158. Insister davantage sur ces éléments du développement entraîne inévitablement la question de la souveraineté nationale de tous les pays, y compris les pays défavorisés. Mais, dans l'histoire récente, l'indépendance souveraine, aussi importante et indispensable qu'elle soit, est restée, dans bien des cas et à bien des égards, un vain mot. J'espère qu'il n'en sera pas de même pour les problèmes de la répartition du revenu et de la confiance en soi.

159. Mon gouvernement souhaite participer activement à la discussion de ces questions. Nous pensons que ce changement radical dans le processus de développement auquel devraient tendre les discussions devrait intervenir dans un contexte multilatéral, de préférence dans le cadre d'une coopération globale, d'un réexamen et d'une évaluation conjoints de nos efforts communs. Nous accorderons une haute priorité à cette question car nous accordons une priorité élevée à la consolidation de la paix.

160. Pour rechercher la paix, il est indispensable de disposer d'une organisation mondiale efficace. Si je semble là critiquer les activités et les opérations des Nations Unies à ce stade, je tiens toutefois à réaffirmer la fidélité inébranlable de mon pays aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

161. Il semble qu'à l'heure actuelle les étoiles de l'Organisation ne lui soient guère propices. La volonté politique des Membres de l'Organisation d'aider à créer, renforcer et consolider les conditions de paix de par le monde devrait s'exprimer au sein de l'Organisation. Mais au contraire, au cours des quelques dernières années, nous avons constaté une augmentation des affrontements, des attermoissements dans la prise de décisions, par exemple en matière de désarmement, une utilisation à mauvais escient, par différents membres de la famille des Nations Unies, des institutions spécialisées en les saisissant de plus en plus fréquemment de questions politiques pour lesquelles, en fait, ont été créés les organes politiques de l'Organisation. Nous ne suggérons pas que de nouvelles propositions d'amendements de la Charte soient faites pour rendre l'Organisation plus efficace comme instrument de promotion de la paix mondiale. Nombre des améliorations nécessaires peuvent être réalisées dans le cadre de la Charte actuelle, à condition d'avoir la volonté d'agir dans ce sens.

162. Une amélioration pourrait consister à rendre l'Organisation encore plus universelle; mon gouvernement est prêt à apporter sa coopération à cette fin. Nous estimons d'autre part que l'amélioration des procédures et l'application de la législation internationale s'imposent. Nous estimons que, dans les différends internationaux, les Etats Membres devraient plus fréquemment qu'à l'heure actuelle recourir aux institutions existantes d'établissement des faits. Voilà qui créerait de meilleures conditions pour un règlement rapide et efficace de ces litiges. La Cour internationale de

Justice devrait se voir accorder un rôle plus prépondérant, et ce d'autant plus que les nouvelles règles de la Cour accéléreraient la procédure. La Cour ne doit pas être un forum pour débattre de nos différends politiques, mais elle doit nous fournir des occasions supplémentaires de régler, de manière pacifique, nos différends.

163. Il existe encore beaucoup de relations tendues qui menacent la paix. Notre attention doit particulièrement se porter sur les problèmes de l'Afrique australe. Si nous restons spectateurs impassibles, ces problèmes et ces relations tendues qui affligent cette partie du monde déboucheront inévitablement sur des conflits dont les conséquences mondiales sont incalculables. Les séquelles de l'époque coloniale sont tout aussi déplacées aujourd'hui que la politique d'*apartheid*. Le Gouvernement néerlandais appliquera donc les sanctions contre le régime illégal de Rhodésie avec la plus grande sévérité dans l'espoir fervent de promouvoir l'autodétermination dans ce pays. Les Pays-Bas accorderont donc une aide humanitaire aux populations des régions coloniales d'Afrique australe par l'intermédiaire des mouvements de libération et, de préférence, par le truchement des organisations internationales, et soutiendront les revendications pour l'autodétermination des peuples de la Guinée-Bissau, de l'Angola et du Mozambique. Nous avons été profondément préoccupés par les nouvelles récentes émanant du Mozambique.

164. Mon gouvernement, une fois encore, exhorte le Portugal à parvenir à une entente avec ces peuples et à établir de nouvelles relations. Nous lançons un appel analogue au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud à l'égard du Territoire de la Namibie et nous demandons instamment à l'Afrique du Sud de renoncer à sa politique d'*apartheid*. Nous pensons qu'il devrait être possible de poursuivre les discussions sur cette question au sein de l'Organisation et qu'elles ne devraient pas tourner court du fait de l'expulsion ou de la rupture des relations.

165. L'autre menace principale à la paix est la situation explosive qui règne au Moyen-Orient. Je voudrais pour le moment me borner à évoquer un aspect du problème qui prend de plus en plus d'importance, la question des réfugiés. Les Pays-Bas sont prêts à accorder une aide active pour aider à atténuer cette source de tensions en essayant de voir, par exemple, dans quelle mesure une restructuration de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou la création de nouveaux organes pourraient contribuer à alléger les souffrances humaines et la perturbation économique qu'a entraînées le dilemme politique du Moyen-Orient.

166. Point n'est besoin de dire qu'un progrès sensible dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements est la condition *sine qua non* à un ordre mondial pacifique. Mon gouvernement est favorable à ce que soit conclue sans délai une interdiction des expériences nucléaires souterraines. Encore que, vraisemblablement, il n'existe pas pour l'heure de système de détection infaillible, les Pays-Bas estiment qu'il est indispensable de freiner la course aux armements étant donné que le danger nucléaire se poursuit du fait d'une amélioration qualitative de l'arsenal nucléaire. Nous insisterons aussi pour que soient interdites les armes chimiques. Une priorité considérable devra être

accordée en vue de restreindre l'utilisation des armes non sélectives et des méthodes inhumaines de guerre causant des souffrances excessives.

167. Cette assemblée générale s'occupera tout particulièrement de problèmes institutionnels en matière de désarmement. Nous sommes prêts à aborder avec un esprit ouvert toutes les propositions qui seront faites, tant en ce qui concerne la Conférence du Comité du désarmement que la Commission du désarmement. Nous sommes favorables à une conférence mondiale du désarmement à condition que toutes les puissances nucléaires soient disposées à y participer. Mais ce qui est plus important que toute institution, c'est la volonté politique d'avancer.

168. A l'heure actuelle, dans le contexte d'une semaine de la paix, toutes les églises des Pays-Bas lancent un appel ardent à mes compatriotes pour qu'ils s'unissent afin de promouvoir des conditions de paix. De ce fait, les manifestations de volonté politique de ceux qui sont à même de promouvoir ces conditions seront suivies dans mon pays.

169. La Charte des Nations Unies établit un lien très clair entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la création de conditions de bien-être social et économique et la promotion du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans discrimination. Si nous précisons qu'il s'agit là d'un lien entre la paix et la justice, il semblerait qu'il ne puisse y avoir de paix au sens véritable du terme tant que subsisteront des situations de grave injustice entre Etats ou au sein des Etats. La coopération pacifique entre les Etats aura très peu de sens tant que des peuples ou des particuliers resteront les victimes de graves injustices. Car, après tout, ce n'est pas l'Etat, voire une organisation d'Etats, qui est le but ultime de nos efforts, mais le bien-être de l'être humain.

170. Voilà pourquoi le Gouvernement néerlandais tient, au cours de cette session de l'Assemblée générale, alors que nous allons célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à réitérer l'engagement pris dans la Charte des Nations Unies, à savoir la promesse que tous les Membres, individuellement et conjointement, agiront en coopération avec l'Organisation pour promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur respect pour tous, sans aucune distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le 10 décembre 1973 marquera non seulement le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle

des droits de l'homme, mais aussi le début de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La pratique encore endémique du racisme et de la discrimination raciale a un effet dévastateur sur les esprits, les coeurs et le sort des peuples et sur l'essence même de la paix et de la justice. Les Nations Unies ont, cela est indéniable, fait d'énormes efforts pour combattre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* en faisant prendre conscience aux peuples des dangers inhérents à ces manifestations graves de discrimination. Toutefois, ils restent encore un fléau contre lesquels il nous faut mobiliser toutes les forces de la bonne volonté. Si nous considérons les critères établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments internationaux qui l'ont suivie dans le domaine des droits de l'homme, nous constatons qu'il existe un énorme fossé entre les idéaux ainsi proclamés et les réalités de la vie contemporaine.

171. Enfin, je voudrais signaler une question grave qui n'est pas souvent évoquée dans cette assemblée, à savoir la non-observation de l'article 5 de la Déclaration universelle et de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [voir résolution 2200 A (XXI)], c'est-à-dire que nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des nouvelles nous parvenant de différentes parties du monde témoignent que cette pratique éhontée est devenue fréquente et qu'elle est souvent utilisée contre des personnes suspectes d'avoir commis des délits politiques. Le peuple et le Gouvernement néerlandais sont profondément inquiets de cette pratique et se demandent si les Nations Unies ne pourraient pas prendre les mesures qui s'imposent. Un appel vigoureux pour que soit mis fin à de telles pratiques aurait un effet moral considérable et permettrait également que soit entreprise une enquête impartiale afin d'établir les faits. Le Gouvernement néerlandais est prêt à coopérer à toute initiative de cet ordre.

172. Les Nations Unies, pour reprendre les termes de la Charte, doivent être un centre où s'harmonisent les efforts des nations. Si l'on jette un regard en arrière, on ne peut manquer de ressentir l'impression qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Je n'hésite pas, une fois encore, à dire que mon gouvernement est fidèle aux buts et aux objectifs de la Charte et est désireux d'apporter sa contribution à cet égard.

*La séance est levée à 13 heures.*